

Campagne de recrutement de doctorants contractuels 2025-2026

Proposition de sujet à l'école doctorale 509

Titre de la thèse :

« Le seuil d'application du droit international humanitaire aux conflits armés non internationaux à l'épreuve des faits et des qualifications juridiques »

Direction de la Thèse :

Directeur de la thèse : Thierry GARCIA, Professeur à l'Université de Toulon

Présentation du sujet :

Le droit international humanitaire (DIH) est une création particulière : il régleme la guerre, alors même que celle-ci incarne, par essence, l'absence d'ordre. Déjà en 52 avant J.-C., Cicéron écrivait, dans le *Pro Milone (IV)*, « *Au milieu des armes, les lois sont silencieuses* ». L'objectif du DIH n'est pas d'interdire la guerre, mais d'en limiter les effets et de réduire les souffrances indues infligées aux êtres humains. Néanmoins, le DIH se heurte à plusieurs contraintes majeures, notamment la souveraineté de l'État et la qualification d'éléments factuels.

Le DIH a initialement été conçu pour encadrer les conflits armés internationaux. Cependant, la montée en puissance des conflits armés non internationaux (CANI) a nécessité une adaptation des normes, notamment à travers l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 et le Protocole additionnel II de 1977 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux. Si ces textes ont marqué une avancée normative, ils demeurent insuffisants pour appréhender la complexité croissante des violences internes.

Aujourd'hui, les conflits interétatiques sont devenus l'exception. Ce sont les conflits internes — aux formes hybrides, aux acteurs diffus et aux motivations multiples — qui constituent la majorité des cas. Pourtant, nombre d'entre eux échappent encore aux qualifications théoriques du DIH. Cette inadéquation entre les textes et les réalités du terrain engendre un vide de protection. Dès lors que le seuil d'application du DIH n'est pas atteint, les règles de la guerre restent lettre morte, et les populations civiles se retrouvent abandonnées à la violence. En l'absence de repères clairs et actualisés, le droit recule, et avec lui, les garanties qu'il est censé offrir.

Le sujet proposé s'inscrit dans la continuité d'un mémoire de recherche de Master 2, intitulé « *Le droit international humanitaire et les conflits armés non internationaux entre concepts et vides juridiques : le cas d'Haïti* ». Il prolonge et approfondit les réflexions engagées sur les difficultés de qualification des conflits internes et sur les limites actuelles du DIH face à l'évolution des formes de violence interne.

Problématique, méthodologie et résultats attendus :

« Face aux incertitudes persistantes autour du seuil d'application du droit international humanitaire aux conflits armés non internationaux, comment concilier les exigences de clarté juridique avec les réalités mouvantes des violences internes ? Quelles réflexions cela suscite-t-il sur l'adaptabilité du DIH aux formes hybrides et évolutives des conflits contemporains ? »

L'étude du DIH au prisme des conflits armés, plus particulièrement des CANI, nécessite une approche multiforme, associant analyse juridique, contextualisation et étude de cas concrets. Elle reposera sur l'examen des textes fondateurs (article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, Protocole additionnel II aux Conventions de Genève, Statut de Rome de la Cour pénale internationale), confrontés à la réalité de conflits internes contemporains comme Haïti, la République Démocratique du Congo ou la Syrie.

L'objectif est de mettre en lumière les écarts entre le seuil théorique d'application du DIH et les dynamiques factuelles en analysant les qualifications opérées par les États, les organisations internationales et les juridictions. Ce faisant, la recherche associera l'étude doctrinale, la jurisprudence internationale et les éléments de terrain (rapports d'ONG, entretiens et témoignages, données factuelles).

Il ne s'agit pas de traiter d'un vide juridique incontestable mais, en tout état de cause, il est crucial de reconnaître que la protection internationale des personnes confrontées à de telles situations de violence reste largement insuffisante, voire inexistante. Ce sujet vise ainsi à clarifier les critères d'application du DIH aux CANI et à proposer des pistes d'adaptation de ce régime juridique face à la complexité croissante des conflits internes hybrides.

Adéquation du sujet aux thématiques de l'établissement :

À travers son analyse du seuil d'application du DIH aux CANI, le présent sujet s'inscrit dans l'approche internationaliste, comparatiste et critique du CDPC-JCE, en mobilisant des outils à la fois juridiques et contextuels. Il ambitionne de clarifier un régime juridique complexe et évolutif à partir de situations contemporaines hybrides, sans pour autant se limiter à une seule zone géographique. Le sujet rejoint ainsi les préoccupations liées à la sécurité internationale, auxquelles l'Université de Toulon accorde un intérêt constant.

Le sujet de thèse interroge plusieurs axes de recherche de l'UMR 7318 DICE dans une perspective transversale. Premièrement, il relève directement de l'axe « Nouvelles configurations normatives et institutionnelles » en analysant les tensions entre faits et qualifications, et en questionnant l'efficacité des normes actuelles dans des contextes instables. Deuxièmement, il mobilise l'axe « Justice, justices » en interrogeant la manière dont les juridictions internationales qualifient les conflits internes et participent à la construction du seuil d'intensité applicable au DIH. Troisièmement, le sujet s'inscrit dans l'axe « Démocratie, État de droit et droits fondamentaux » en soulignant les conséquences concrètes de ces incertitudes juridiques sur la protection des individus pendant les hostilités.

Enfin, les espaces maritimes, thématiques au cœur des recherches scientifiques de l'Université de Toulon, sont pleinement intégrés à ce sujet. Le projet entend notamment analyser le contrôle effectif d'îles ou de zones littorales par des groupes armés non étatiques, le rôle que peuvent jouer les espaces maritimes dans l'approvisionnement, le repli ou l'expansion de ces groupes, ainsi que l'impact de ces espaces sur la qualification juridique des situations et sur l'appréciation de ce seuil d'intensité. Des cas comme Haïti, le Yémen, la Libye ou la Somalie offrent des exemples concrets pour articuler DIH et conflictualité littorale.

Planning prévisionnel :

Première année - construction du cadre théorique et méthodologique avec collecte de données.

Deuxième année - étude approfondie de plusieurs situations de conflits internes.

Troisième année - rédaction et valorisation du sujet en restant à jour sur les différentes situations.

Bibliographie indicative :

Ouvrages :

BAECHLER Jean, *La Guerre civile*, Hermann, 2018.

BALMOND Louis, *Droit international humanitaire*, 2e éd., Lexifac Droit, Bréal, 2025.

CICR, *Guide interprétatif sur la notion de participation directe aux hostilités en droit international humanitaire*, trad. Nils MELZER.

CICR, *Lignes directrices pour les enquêtes sur les violations du droit international humanitaire : droit, politique et bonnes pratiques*, 2019.

CORTEN Olivier, *Le droit contre la guerre*, A. Pedone, 2020.

DE HEMPTINNE Jérôme, *Les conflits armés en mutation*, Institut international des droits de l'homme, A. Pedone, 2019.

FERNANDEZ Julian, JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste et MASSIE Justin (dir.), *Les nouvelles formes de guerre*, Équateurs, 2022.

HENCKAERTS Jean-Marie et DOSWALD-BECK Louise, *Droit international humanitaire coutumier*, CICR, 2006.

SANDOZ Yves, SWINARSKI Christophe et ZIMMERMANN Bruno, *Commentaire des Protocoles additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949*, CICR, 1986.

VAN STEENBERGHE Raphaël. *Responsabilité de protéger et protection des civils dans les conflits armés : un rapprochement au détriment du droit international humanitaire ?*, Revue québécoise de droit international, volume 26-2, 2013. pp.129-162.

Articles de revues et d'ouvrages :

AKANDE Dapo, « Classification of Armed Conflicts: Relevant Legal Concepts », in Wilmshurst Elizabeth (dir.), *International Law and the Classification of Conflicts*, Oxford University Press, 2012, chap. 3.

BARBIN Jérónimo, « La guerre hybride : un concept stratégique flou aux conséquences politiques réelles », *Les Champs de Mars*, 2018.

BLAD Abdelwahab et TAVERNIER Paul, « Le droit international humanitaire face aux défis du XXIe siècle », in CREDHO, Bruylant, p. 326.

CICR, « Comment le terme “conflit armé” est-il défini en droit international humanitaire ? », *Prise de position*, 2024.

GASSER Hans-Peter, « Un minimum d'humanité dans les situations de troubles et tensions internes : proposition d'un Code de conduite », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, février 1988, p. 39-61.

HAUCK Peter et PETERKE Sven, « Organized Crime and Gang Violence in National and International Law », *International Review of the Red Cross*, vol. 92, n° 878, 2010, p. 407-436.

HOFFMAN Frank G. et MATTIS James N., « Future Warfare: The Rise of Hybrid Wars », *Proceedings*, 2005.

MAURICE François, « L'ambition humanitaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 386, 1992.

SCHU Adrien, « Qu'est-ce que la guerre ? Une réinterprétation de la “formule” de Carl von Clausewitz », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 2, 2017, p. 195-216.